

Philippe BONNEPART
Philippe JACQUEMET
Arnaud MALVOIRE
Bruno MALVOIRE
Franck ROSSI
Bruno RUSCON
Patrick VELAY
Jérôme VERSET

EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

FRAMASOFT

**10 Bis Rue Jangot
69007 LYON**

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice 31/12/2017

SOMMAIRE

Rapport sur les comptes annuels

Rapport spécial sur les conventions réglementées

Philippe BONNEPART
Philippe JACQUEMET
Arnaud MALIVOIRE
Bruno MALIVOIRE
Franck ROSSI
Bruno RUSCON
Patrick VELAY
Jérôme VERSET

EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

FRAMASOFT
Siège social : 10 Bis Rue Jangot
69007 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2017

À l'Assemblée Générale de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FRAMASOFT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association FRAMASOFT à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Dans le cadre de notre mission, nous avons été conduits à contrôler la comptabilisation des opérations de trésorerie réalisées au cours de l'exercice ainsi que les opérations relatives aux dons reçus sur l'exercice. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association, grâce, notamment, à la prise de connaissance des procédures mises en place par votre association pour appréhender ces opérations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux Membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association FRAMASOFT à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne
Le 20 Septembre 2018

PREMIER MONDE
COMMISSAIRES AUX COMPTES
Membre de la compagnie régionale
Des commissaires aux Comptes de Lyon

Philippe BONNEPART

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	8 073	5 088	2 985	4 209	1 224-	29.08-
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	69		69	69			
Total I	8 142	5 088	3 054	4 278	1 224-	28.61-	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	11 223		11 223	9 067	2 156	23.78
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 532		1 532		1 532	
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	949		949	2 402	1 453-	60.50-
	Autres créances	1 017		1 017	785	233	29.64
Valeurs mobilières de placement							
Instrument de trésorerie							
Disponibilités	265 138		265 138	203 344	61 795	30.39	
Charges constatées d'avance (3)	787		787	576	211	36.67	
Total III	280 647		280 647	216 173	64 473	29.82	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	288 788	5 088	283 701	220 451	63 249	28.69	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	190 041	132 285	57 756	43.66
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	47 957	57 756	9 798-	16.97-
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total I	237 999	190 041	47 957	25.24	
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
Total III					
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 355	3 430	1 925	56.13
	Dettes fiscales et sociales	40 347	26 980	13 367	49.54
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Instrument de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	45 702	30 410	15 292	50.29
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	283 701	220 451	63 249	28.69

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

45 702 30 410

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	9 776		1 019-	9.44-
Production vendue de Biens et Services	3 081		5 669-	64.79-
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	9 165		8 777-	48.92-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 225		815	198.83
Collectes	390 796		111 453	39.90
Cotisations	240		80-	25.00-
Autres produits	5		80-	93.60-
Total I	414 289	317 645	96 644	30.43
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	4 495		5 641-	55.65-
Variation de stock (marchandises)	2 156-		6 911	76.22
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	86 578		24 583	39.65
Impôts, taxes et versements assimilés	3 495		1 931	123.47
Salaires et traitements	155 501		42 015	37.02
Charges sociales	114 711		35 766	45.31
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 124		1 307	71.92
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	583		430-	42.41-
Total II	366 332	259 890	106 442	40.96
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	47 957	57 755	9 798-	16.97-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		0		0	0-	10.87-
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		0		0	0-	10.87-
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)		0		0	0-	10.87-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		47 957		57 756	9 798-	16.97-
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		414 289		317 645	96 644	30.43
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		366 332		259 890	106 442	40.96
Solde intermédiaire		47 957		57 756	9 798-	16.97-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		47 957		57 756	9 798-	16.97-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 283 700.57 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 414 288.63 Euros et dégagant un excédent de 47 957.46 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

L'association FRAMASOFT dispose de ressources collectées très majoritairement auprès du public.

Les ressources et les emplois du compte d'emploi annuel correspondent aux produits et aux charges du compte de résultat.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Certifié Conforme
PREMIER MONDE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 173		1 900
TOTAL	6 173		1 900
Prêts, autres immobilisations financières	69		
TOTAL	69		
TOTAL GENERAL	6 242		1 900

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			8 073	8 073
TOTAL			8 073	8 073
Prêts, autres immobilisations financières			69	69
TOTAL			69	69
TOTAL GENERAL			8 142	8 142

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 964	3 124		5 088
TOTAL	1 964	3 124		5 088
TOTAL GENERAL	1 964	3 124		5 088

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	3 124				
TOTAL	3 124				
TOTAL GENERAL	3 124				

Etat des provisions

Certifié Conforme
PREMIER MONDE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	69	69	
Autres créances clients	949	949	
Personnel et comptes rattachés	22	22	
Débiteurs divers	996	996	
Charges constatées d'avance	787	787	
TOTAL	2 822	2 822	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	5 355	5 355		
Personnel et comptes rattachés	12 662	12 662		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 685	27 685		
TOTAL	45 702	45 702		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel bureau informatique	Dégressif	3 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	809
Total	809

Certifié Conforme
PREMIER MONDE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 355
Dettes fiscales et sociales	17 639
Total	22 994

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	787
Total	787

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	5
Total	6

A titre indicatif, un tableau des heures déclarées effectuées et valorisées par les bénévoles de l'association pour l'année 2017 a été établi.

	Heures	Tarif horaire*	Valorisation
Travail peu qualifié	171.80	12.69€	2 179.80€
Travail qualifié	849.10	19.03€	16 160.07€
Travail expert	460.80	31.72€	14 616.58€
TOTAL	1481.70		32 956.45€

* Toutes charges comprises, y compris patronales, sur la base d'un SMIC horaires de 9,76€/H brut au 1er janvier 2017 (hors charges patronales)

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3120 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

Certifié Conforme
PREMIER MONDE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Etant donné l'âge et l'ancienneté des salariés de l'association, l'engagement en matière de pensions et retraites n'a pas été recensé.

Certifié Conforme
PREMIER MONDE

Philippe BONNEPART
Philippe JACQUEMET
Arnaud MALVOIRE
Bruno MALVOIRE
Franck ROSSI
Bruno RUSCON
Patrick VELAY
Jérôme VERSET

EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

FRAMASOFT
Siège social : 10 Bis Rue Jangot
69007 LYON

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31/12/2017

À l'Assemblée Générale de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Villeurbanne
Le 20 Septembre 2018

PREMIER MONDE
COMMISSAIRES AUX COMPTES
Membre de la compagnie régionale
Des commissaires aux Comptes de Lyon

Philippe BONNEPART